

De la loi travail à la Fonction Publique : une même volonté destructrice

L'objectif affiché du Président Macron est de « libérer l'économie » en remettant en cause le maximum de droits acquis par les salarié-e-s, retraité-e-s, ou à la recherche d'un emploi, depuis la fin de la seconde guerre mondiale. C'est bien une remise en cause profonde de l'ordre et du modèle social que vise ce gouvernement.

Moins de droits pour les salarié-e-s, encore plus de pouvoir pour les patrons.

La refonte totale du Code du travail vise à donner à l'entreprise des pouvoirs élargis sur différents thèmes qui concernent directement la vie des salarié-e-s.

Là où le Code du travail érigeait un socle commun protecteur qui pouvait être amélioré au niveau des branches professionnelles, puis des entreprises, le gouvernement veut imposer, par la voie des ordonnances, un système inversé : L'accord d'entreprise devient prioritaire sur la loi et les accords de branche dans de nombreux domaines.

La loi ne s'imposera que sur des notions générales tel le montant du SMIC, la référence au temps de travail (les 35 heures), certaines obligations des entreprises en matière de licenciement, ou encore le

contrat de travail.

Les accords de branche pourront également déroger à la loi.

Dans ces futurs dispositifs, les salarié-e-s se trouveront bien seul-e-s face à leur employeur là où les syndicats sont peu présents. La possibilité d'organiser des référendums est un véritable piège, avec de possibles dérives, des chantages à l'emploi ou aux salaires.

Au final, c'est l'impunité pour les employeur-euses, la précarité pour les employé-e-s !

Mais pour libérer pleinement l'économie, il faut aussi réduire de manière drastique les capacités de régulation et de contrôle de l'État et des services publics.

Un modèle politique toujours plus anti-service public, toujours plus antisocial

Largement inspiré des théories néo-libérales des années 80, le gouvernement entend, sous prétexte de respecter la règle des 3 %, réduire fortement la dépense publique tout en continuant d'accorder des cadeaux fiscaux aux plus riches (réforme de l'ISF) et aux entreprises (CICE). La fonction publique demeure la principale variable d'ajustement budgétaire.

Les 120 000 suppressions d'emplois programmés pour la durée du quinquennat ne pourront qu'accélérer les restructurations et les fermetures de services, engendrer des mobilités forcées, y compris d'une administration à l'autre ou d'une fonction publique à l'autre, sans garantie sur le maintien de la rémunération. Sans compter la diminution des budgets.

Si les annonces de l'exécutif se confirment en matière de suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État (50 000), les administrations économiques et financières risquent encore une fois d'enregistrer un niveau record de pertes d'emplois.

L'hypothèse de l'abandon, voire de la privatisation de certaines missions, est plus que jamais d'actualité.

Mais c'est aussi au portefeuille que les fonctionnaires ? Dont ceux de Bercy, vont être frappés. L'augmentation de la CSG (+1,7%) serait compensée, mais personne ne sait dire comment ; le gel du point d'indice et

l'instauration d'un jour de carence ont été décidés ; les maigres avancées du non-protocole PPCR risquent bien de ne pas voir le jour (reclassement cadres A par exemple) ; le RIFSEEP va réintroduire la rémunération au mérite, à budget constant... En mettant d'avantage les agents en concurrence.

Plus globalement, le gouvernement a dans le viseur la fin du statut et des services publics transformés en services aux publics, en ouvrant toujours plus aux recrutements sous contrat de droit privé, aux contractuelle-s (du CDI de chantier du privé, au contrat de mission dans le public). Une attaque du statut de la fonction publique qui se traduit également par l'annonce présidentielle de mettre en place une gestion différenciée des trois fonctions publiques en proposant notamment de décorrélérer le point d'indice entre les trois versants.

L'exonération annoncée de la Taxe d'Habitation va peser sur le financement des services publics en territoires, le transfert de cotisations sociales sur la CSG va remettre en cause le financement de la protection sociale (transfert au budget de l'État, soumis à l'austérité) tout comme la gestion paritaire de l'assurance chômage. Enfin, le Président de la République ne cache pas son intention de réformer en profondeur les régimes de retraites.

Nul ne peut ignorer que les reculs touchent autant les salarié-es que les agent-e-s publics

C'est pourquoi Solidaires Finances et la CGT Finances appellent l'ensemble des agent-e-s des ministères économiques et financiers à se mobiliser dès le 12 septembre et dans la durée pour faire échouer les orientations néfastes du gouvernement, pour :

- ☛ **un code du travail du XXIème siècle protecteur des salariés.**
- ☛ **l'augmentation du point d'indice.**
- ☛ **des moyens supplémentaires pour nos administrations.**
- ☛ **un service public qui réponde aux besoins des usagers.**
- ☛ **un contrôle économique efficace garantissant la protection des citoyens,**
- ☛ **une fiscalité socialement juste et véritablement redistributive.**